

requ des soins dans une pharmacie voisine. Une enquête est ouverte sur cet accident.

Ceux qui nous violent

UN RAT DEGLISE

Depuis un certain temps, on s'apercevait que des chaises disparaissaient de l'église Saint-Maurice. Une surveillance fut établie et le nommé Albert Vanborre, 23 ans, demeurant rue Nationale, à Marco, fut surpris au moment où il sortait de la pieuse maison en emportant deux sièges. Le nombre de chaises dérobées par cet individu serait d'une trentaine. Il a été déferé au parquet écroué.

UN RENARD A DEUX PATTES

Des policiers de service rue de Tournai, hier matin, ont arrêté à sa descente d'un train, au pont Sainte-Agnes, le nommé Durand Marcel, 42 ans, demeurant rue Duriez, à Templeville, qui était porteur d'un sac contenant 7 poules, 2 coqs et 6 lapins. Interrogé sur la provenance de ces animaux, Durand déclara les avoir volés à M. Groux, cultivateur à Nomain. Il a été maintenu à la disposition de la police.

LE VOLEUR N'ETAIT PAS LOIN

A la suite de l'enquête ouverte au sujet du vol de 200 francs de coupures de un franc, commis dans un café, 11, rue Nationale, au préjudice du sieur Louis Barthelemy, de café, les soupçons se portèrent sur la bonne de l'établissement, la nommée Delme Hyacinthe, 19 ans, femme Cassan Auguste, domestique, domiciliée rue Brûlée-Maison, 151. Arrêtée et conduite devant M. Lamour, commissaire de police, elle déclara avoir volé et déclara avoir dépensé 15 francs sur la somme volée. Elle sera déferée au parquet ce matin.

Un plafond s'écroule rue de Paris

TROIS PERSONNES SONT BLESSEES. Hier, vers 9 heures 45 du matin, deux ouvriers et un entrepreneur étaient occupés à des travaux de démolition d'une maison sise rue de Paris, 266 bis. Les travaux étaient arrivés au premier étage et le plafond était encore suspendu, lorsque les ouvriers et leur patron descendirent au rez-de-chaussée, sous la porte cochère. A ce moment, un craquement sinistre se fit entendre et le plafond s'écroula avec fracas, ensevelissant les trois hommes sous ses débris.

D'autres ouvriers travaillant à proximité, accoururent aussitôt et se mirent en devoir de dégager les trois victimes. M. Henri Florin, entrepreneur, demeurant rue d'Aras, 76 bis, n'était que légèrement blessé à la main gauche et put regagner seul son domicile. Il n'était malheureusement pas de même des deux ouvriers, Auguste Florin, demeurant rue de la Gare, 7, à Baisieux, et Jean Van Praet, domicilié à Lille, rue d'Iéna, 14. Le premier avait été grièvement blessé à la tête par des briques et le second avait un genou fracturé, des fortes ecchymoses sur tout le corps et une fracture du bassin. Il avait été blessé, en outre, à l'œil droit par une poutre.

Ces deux dernières victimes ont été transportées à l'Hôtel-Dieu. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de cet accident.

Un grand-père indigne

Le sieur J. B..., 59 ans, demeurant à La Madeleine, rue Jacques-Lefebvre, travaillant avec sa petite-fille, Marguerite M..., à l'usine Wallaert, porte de Valenciennes, profita, il y a quelques jours, de l'absence de la tête par des briques et le second avait un genou fracturé, des fortes ecchymoses sur tout le corps et une fracture du bassin. Il avait été blessé, en outre, à l'œil droit par une poutre.

Ces deux dernières victimes ont été transportées à l'Hôtel-Dieu. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de cet accident.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE

A la mairie, simplement on nous a déclaré : « Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc. Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

Les Elections municipales

LE JUGEMENT SERA RENDU LE 24 JUIN. Paris, 15 juin. — Le Conseil d'Etat rendra probablement dans la nuit du 24 juin sa décision relative à l'affaire des élections de Lille.

Au Comice agricole

LES HOSPICES DE LILLE Y SONT PRIS A PARTI. Hier, mercredi, a eu lieu à la Nouvelle Bourse, la réunion mensuelle du Comice Agricole de l'arrondissement de Lille, sous la présidence de M. Guibault. Le président informe l'assemblée que son vœu demandait que sur les 300 millions de l'emprunt départemental, une forte somme soit prélevée pour les logements agricoles, a été transmis à qui de droit.

« On s'occupe ensuite des affaires inscrites à l'ordre du jour : Exposition de chevaux, médailles à décerner aux vieux ouvriers agricoles de l'arrondissement, main-d'œuvre saisonnière. Pour cette dernière question, on peut s'adresser 116, rue de l'Hôtel Militaire.

« Des tarifs réduits seront accordés par la Compagnie du Nord, lors de la prochaine exposition internationale de machines agricoles à Lille.

A cette exposition, des appareils spéciaux pour détruire les rongeurs seront exposés.

Après certaines affaires d'ordre professionnel, on aborde enfin l'examen d'un petit scandale deabus consentis par les Hospices de Lille.

Cette ineffable administration exige de ses locataires des baux de 300 fr. par hectare de terre louée, alors que d'autres propriétaires ne demandent que 225 francs pour des terrains équivalents.

Une protestation collective sera adressée aux Hospices de Lille.

DON AUX CHOMEURS LILLOIS. Le Maire de Lille fait connaître à ses concitoyens le geste généreux de MM. A. Grand et L. Vanderschuerbe, domiciliés 15, Grand'Place, lauréats du concours de décoration de maisons des 14, 15 et 16 mai, qui ont fait don de leur prime de cent francs à l'œuvre de secours des chômeurs lillois.

LES CONCERTS DU JARDIN VAUBAN

LE TARIF DE LOCATION EST EXCESSIF. DIT LE CERCLE BERLIOZ.

Dans la journée de mardi, les journaux de Lille, recevant du Cercle Berlioz, la communication suivante :

« Le Cercle Berlioz a le regret d'informer le public, que par suite de la fixation par l'Administration municipale de Lille, d'un tarif de location absolument prohibitif, il ne pourra donner son concert d'été qui devait avoir lieu le 19 juin au Jardin Vauban le dimanche 19 juin courant.

« En toute impartialité, nous avons tenu à nous rendre compte exactement des faits qui pouvaient légitimer l'insertion de cette note.

Pour ce, jour à jour, nous avons été trouver l'Administration du Cercle Berlioz, — lequel Cercle, soit dit en passant, nous tenons en grande estime au point de vue artistique, et les représentants autorisés de l'Administration municipale.

« Nous avons projeté — nous a-t-on déclaré au Cercle Berlioz — de donner au public lillois un concert d'été d'une magnifique tenue artistique, au programme figurant : le « Cortège de Bacchus » de Léo Delibes, la « Bourrée Fantastique » de E. Chabrier, la « Voix des Cloches » de Luigi, la « Rhapsodie Nourizienne » de notre grand Lalo, la « Suite Algérienne » de Saint-Saëns et les pittoresques « Dans Hongrois » de Brailms.

« Ce programme, qui satisfait tant le Cercle Berlioz restait dans la note artistique parfaite qu'il s'est imposé depuis longtemps comme ligne de conduite. Dans ces conditions, nous comptons sur toute la sympathie de l'Administration municipale, attendu que l'enseignement de l'art musical est un enseignement démocratique et qui mérite au point de vue éducatif d'être grandement encouragé.

« Antérieurement, la gratuité des représentations était assurée aux sociétés qui se faisaient entendre au Jardin Vauban.

Certes, nous comprenons que, dans la situation actuelle, l'Administration municipale songe à procurer des ressources, et c'est pourquoi, nous ne sommes pas opposés à ce que des tarifs aient été fixés à notre administration, nous avons admis le principe d'une taxe locale, pourvu que cette taxe ne soit pas trop forte.

Dans ces conditions, nous avons commencé et mené à bien nos répétitions.

Dans la dernière nuit, — six jours avant le concert — l'Administration municipale se réunissant, nous nous faisons connaître que la taxe de location du Jardin Vauban serait de 300 francs, plus la location des chaises, qui en cas de mauvais temps, la location du Palais Rameau serait également de 300 francs plus le prix des chaises.

« En toute sincérité, nous pouvons dire que cette taxe est véritablement prohibitive. Elle nous force en tout cas, à renoncer à notre concert.

« En effet, nos frais se montent déjà à 600 à 700 francs, recette que l'on peut réaliser au Jardin Vauban, que de 300 à 1.200 francs, et il faut compter avec les risques de pluie. Dans ces conditions, avec les 300 francs de location (plus les chaises), nous ne pouvons songer à faire nos frais.

« En terminant, encore une fois, nous nous élevons de cette mesure qui certes, n'est pas faite pour encourager le mouvement musical à Lille. Dans la dernière nuit, le municipalité m'en ayant pour légitime, cette fois, l'abondance des demandes de location en ce qui concerne le Jardin Vauban. En réalité trois sociétés ont fait des demandes de ce genre : « Le Cercle Berlioz », le « Club des Vingt », et le « Choral des Trente ». En toute sincérité, nous nous faisons juge de la valeur de l'argument, étant donné tout d'abord, que nous ne répétons — d'une société véritablement artistique. Au résumé, nous consentirions à payer 100 ou 150 francs de location, mais rien de plus.

A la mairie, simplement on nous a déclaré : « Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

LES EXPLICATIONS DE LA MAIRIE. A la mairie, simplement on nous a déclaré :

« Les demandes de location du Jardin Vauban se multipliant, nous avons été obligés d'établir un tarif, pour ne pas priver le public du plaisir de se promener dans ce parc.

« Si ces sortes de demandes étaient acceptées tous les dimanches, il arriverait que le public ne pourrait plus pénétrer dans le jardin. Et puis, en ce faisant, l'administration veut récupérer un peu les frais d'entretien du jardin. En conseil d'administration, ce tarif a été décidé lundi et la lettre suivante a été adressée à M. Berlioz le lendemain au Cercle Berlioz.

« Par lettre du 23 mai, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper le Jardin Vauban le 19 juin pour une audition musicale. J'ai l'honneur de vous informer que l'administration municipale en présence des nombreuses demandes d'occupation qui lui parviennent pour le Jardin Vauban et pour ne pas priver le public de cette promenade, vient de décider de n'accorder que les concerts que les abonnés immédiats du kiosque moyennant une avance de 300 francs, plus le prix des chaises.

« Nous n'avons rien à ajouter à cette décision — nous l'avons déclaré en terminant.

PETITES NOUVELLES

AU FEU. — Un commencement d'incendie rapidement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau a été constaté vers 20 heures sur un balcon du bâtiment arrière des magasins Pierre Marchal, rue Esquermoise, 66. Les dégâts sont insignifiants.

ZIEN (ROMAN) — Hier vers 15 h. 30, un camion auto de la maison Cochetux frères, habitant à Croix, débouchait de la rue de Fiers, rue de Roubaix, lorsqu'il entra en collision avec le car F. n. 2. L'auto a eu son réservoir à essence perforé et a dû être remorquée.

NE PAS CONFONDMES. — M. Louis Ridez, boucher, rue des Postes, 39, nous prie d'informer nos lecteurs, qu'il n'a rien de commun avec M. Ridez, boucher, rue des Guinguettes, contre qui un procès-verbal a été décerné sous l'inculpation de hausse illicite.

MEDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire à titre posthume a été attribuée au soldat Maurice Caumont, du 12e R. I., mort pour la France, à Louvencourt, au cours d'un assaut. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Au Palais d'Été. LE GALA DES DEFENSEURS DE LILLE. Il est rappelé aux amateurs de beau spectacle et au public en général, que le Palais d'Été d'aujourd'hui 16 juin, par le Mutualité des Défenseurs de Lille, octobre 1914, au profit de la Caisse de Secours, que l'exécution commencera à 8 h. 30 précises. Location et vente de tickets au Palais d'Été.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES AVEUGLES DU NORD, 8, rue de la Vignette. Spécialité de brosses en tous genres, cannaie et renouillage de chaises, tricots à la main, accords et réparation de pianos. S'adresser les mardis et jeudis, de 10 heures à midi, et les mercredis, jeudis et samedis de 2 heures à 6 heures du soir, ou écrire à M. Henri Brisy, délégué, 8, rue de la Vignette, à Lille.

SOCIÉTÉS DIVERSES. UNION DES NAGEURS LILLOIS. — Les membres sont invités à assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, au siège, rue de la Vignette, 8.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. — Assemblée générale dimanche, 19 juin, à 15 h. précises, à la « Ville de Bruxelles », rue du Molin, 19.

Ordre du jour. — Compte rendu du Congrès de Paris par M. Paul Collier, délégué de la section de Lille; 2. Lecture de la résolution n° 1; 3. Élection d'un délégué au Congrès de Paris; 4. Élection d'un délégué au Congrès de Paris; 5. Correspondance; 6. Questions diverses.

Le président, P. BARDOU.

TYPOGRAPHES ET IMPRIMEURS. — Assemblée générale dimanche prochain, 19 juin, à 10 heures précises du matin.

Ordre du jour. 1. Lecture des procès-verbaux; 2. Admission; 3. Mandat à donner aux délégués au Congrès de Lille de l'U. D.; 4. Congrès de Lille de la C.G.T.; 5. Correspondance; 6. Questions diverses.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence de tous.

Le secrétaire général, Louis MASSON.

Pour vos lits en fer, cuivre et literies VOYEZ A. HANNEGART

39, Rue d'Artois, 39, LILLE

LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA REGION

Accepte en paiement les Bons de la Reconstitution et de la Défense Nationale. 9360.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE. MORT AU TRAVAIL. — M. Henri Salembier, 58 ans, travaillant à l'usine Bouvois, et demeurant rue Saint-André, est mort subitement à son travail mardi, à 15 heures.

La mort est due à la rupture d'un anévrysme.

LAMBERSART. CARTES DE PAIN. — Les cartes de pain pour la période du 20 juin au 31 juillet seront distribuées les jeudi 16 et vendredi 17 juin.

PHALEMPIN AUX MINÉRIERS. Une réunion publique et contradictoire aura lieu samedi 18 courant, salle Testelin, à 8 h. du soir, avec les concours assurés des citoyens Leiong et Mourant propagandistes de la Fédération, et délégués à la Commission mixte.

Tous les mineurs sont invités à assister à cette belle réunion. Pour la Commission, TESTELIN Favier.

VOIES URINAIRES = traitement par les rayons ultra-violetts

Le 81, rue de la République, Lille (près Gare)

SPORTS & JEUX

Grand Prix Cycliste du Quesnoy. Le Grand Prix Cycliste du QUESNOY, organisé par M. WEIBEL, et du concours de la Municipalité, qui s'est disputé dimanche dernier, sur le parcours LES QUESNOY-LANDREVILLE, a obtenu un très beau succès.

Quarante-deux coureurs, parmi lesquels les meilleurs régionaux, se présentèrent au départ. Le succès fut vivement mérité par les hommes de tête.

A l'emballage, DUBOIS triompha nettement en s'assurant 4 longueurs d'avance sur le second.

Vœux le classement de cette intéressante épreuve.

DUBOIS Jules, sur bicyclette « La Nordiste », — 2e. DENAMUR Georges, à 4 longueurs. — 3e. DENAMUR Maurice, à 1 longueur. — 4e. SANDERIE Marcel, qui fut entraîné par une automobile. — 5e. DEDEREN André. 13.307.

GRAND PRIX DE LILLE. Le Cyclo-Club de Saint-Maurice, organisateur du Grand Prix de Lille, sur le parcours Lille-Saint-Amant et retour (80 kilomètres), rappelle à tous les concurrents amateurs et licenciés, que les engagements sont reçus chez M. GÉNICOZ, rue du Faubourg de Roubaix, 88. Droit d'engagement, 1 franc.

Rappelons que les prix se répartissent comme suit : au 1er, 110 fr. ; au 2e, 80 fr. ; au 3e, 60 fr. ; au 4e, une montre en argent et 10 fr. ; au 5e, 40 fr. ; au 6e, 20 fr. ; au 7e, 20 fr. ; au 8e, une coupe et 10 fr. ; au 9e, 10 fr.

Il y a également de nombreux objets d'art. Le départ sera donné à 14 heures.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Palais d'Été. Aujourd'hui, en matinée et en soirée, dernières représentations de l'immense succès : TU LA MORDS !

Le comique Stevalt offrira aux spectateurs un souvenir musical de cette œuvre.

En soirée, Grand Gala, organisé par le Mutualité des Défenseurs de Lille 1914, avec le concours du « Caveau Lillois » et d'artistes réputés.

THEATRE DE L'UNION. TOUS LES JOURS A 7 h. 1/2

Matinées, à 2 h. 1/2. Soirées, à 7 h. 1/2

Palais d'Été. Tous les soirs, à 8 h. 30

Matinée, jeudi, dimanche et fête, à 3 h.

LA GRANDE REVUE

IMMENSE SUCCÈS DE FOU-RIRE. LOCATION OUVERTE AU PALAIS D'ÉTÉ

Omnia Pathé. RUE ESQUERMOISE ET RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2

CHOCOLAT

La Vie Ouvrière

Convocations : AUJOURD'HUI

TEXTE. — Jeudi, à 18 h., petite salle de la Bourse du Travail, 185 bis, rue de Paris, réunion de tous les camarades délégués des filatures et retorderies de coton.

Avis très important : les anciens membres de la Commission mixte des filatures de coton sont priés d'être présents. Le sec. A. BATAILLE.

SYNDICAT DES CHIARENTIERS-MENUSIERS. — Dans sa réunion du 9 juin dernier, il fut décidé de faire une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 16 juin, à 6 h. 30.

ORDRE DU JOUR : 1. Lecture des procès-verbaux; 2. Baisse de salaire; 3. Mandat à donner aux délégués au Congrès de Lille de l'U. D.; 4. Congrès de Lille de la C.G.T.; 5. Correspondance; 6. Questions diverses.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence de tous.

Le secrétaire général, Louis MASSON.

COUPEURS EN CONFECTION. Vendredi 17 courant, à 6 h. 30 du soir, assemblée générale extraordinaire, au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 185 bis.

Ordre du jour : Congrès de l'U. D.; 1. Orientation; 2. Désignation du délégué; 3. Congrès de l'Établissement; 4. Présence indispensable de tous les membres.

Avis. — La carte confédérale sera exigée à l'entrée.

Le Sec. A. COUROUBLE, sec. SYNDICAT DES SERRURIERS-TOLIERS.

Vendredi 17 juin, à 6 h. 30, réunion pour tous les ouvriers de la corporation, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 185 bis.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux; 2. Admission; 3. Mandat à donner aux délégués au Congrès de Lille de l'U. D.; 4. Congrès de Lille de la C.G.T.; 5. Correspondance; 6. Questions diverses.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence de tous.

Le secrétaire général, Louis MASSON.

TYPOGRAPHES ET IMPRIMEURS. — Assemblée générale dimanche prochain, 19 juin, à 10 heures précises du matin.

Ordre du jour. 1. Lecture des procès-verbaux; 2. Admission; 3. Mandat à donner aux délégués au Congrès de Lille de l'U. D.; 4. Congrès de Lille de la C.G.T.; 5. Correspondance; 6. Questions diverses.

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence de tous.

Le secrétaire général, Louis MASSON.